



**CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe**

Le mardi 19 décembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 12 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (41) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, Monsieur Jean François MORIN.

Délibération affichée et
exécutoire le :

21/12/2023

Excusé(s) (12) : M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Danielle FAURE ayant donné procuration à M. Maxime GOURRU, M. Jacques BREUILLAUD ayant donné procuration à M. Gilles CARANTON, M. Philippe GUERINEAU ayant donné procuration à M. Christian BARON, M. François JOLIVET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS.

19 : Attribution d'un fonds de concours pour la mise en accessibilité de points d'arrêts

La Communauté d'Agglomération castelroussine Châteauroux Métropole, les communes en leur qualité de gestionnaire de voirie, doivent assurer une accessibilité intégrale des points d'arrêt relevant de leur domanialité.

Dans une démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers des réseaux de transports collectifs, et dans un souci de solidarité financière pour aider les communes à réaliser ces travaux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a mis en place un Fonds de concours spécifique à destination de toutes les communes membres de l'agglomération castelroussine.

Le montant maximum du fonds de concours est limité à 1 500 € par point d'arrêt subventionné et ne peut dépasser 50 % des sommes restant à la charge de la collectivité, toutes aides déduites.

Le tableau qui suit récapitule les projets supplémentaires des communes (en complément de la délibération n°2023-135 du 29/06/2023) présentés au financement pour 2023, le montant subventionnable et le fonds de concours proposé :

Communes	Travaux	Montant subventionnable HT	Montant demandé	Fonds de concours proposé
Le Poinçonnet	Mise en conformité de 3 arrêts Fontarce (x2) et Broderie (x1) <i>(La 1^{ère} demande étant pour les arrêts Cantinier (x2) et Grand Epôt (x2))</i>	30 000 €	4 500 €	4 500 €
TOTAL				4 500 €

- Vu la délibération 2021-64 du conseil communautaire de Châteauroux Métropole du 19/04/2021 approuvant la création d'un fonds de concours pour la mise en accessibilité des points d'arrêts,

-Vu l'accord intervenu entre les représentants des communes membres,

Il est proposé au Conseil communautaire :

-de soumettre le versement effectif de cette subvention à la passation préalable d'une convention d'attribution de fonds de concours ;

-d'autoriser le Président, ou son représentant, à établir et signer la convention relative aux conditions de versement de ce fonds de concours.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT